

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) et de distribution d'électricité (le Distributeur) relative au poste Le Corbusier (Dossier R-4063-2018)

Objet de la demande

Le Transporteur et le Distributeur ont déposé, le 31 août 2018, une demande conjointe afin d'obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (la Régie) pour construire et acquérir les immeubles et les actifs nécessaires pour le projet du nouveau poste Le Corbusier à 315-25 kV, situé à Laval, pour sa ligne d'alimentation à 315 kV d'environ 0,5 km, ainsi que pour la réalisation de travaux connexes. La mise en service du projet est prévue pour avril 2021.

Le projet du Transporteur, dont le coût total s'élève à 61,0 M\$, s'inscrit dans les catégories d'investissements « croissance des besoins de la clientèle ». Le projet vise essentiellement la construction du nouveau poste Le Corbusier et de sa ligne d'alimentation pour répondre à la croissance de la demande de la clientèle sur le territoire de Laval.

Le projet du Distributeur consiste à raccorder le nouveau poste Le Corbusier au réseau de distribution. Ce projet consiste essentiellement à construire l'ensemble des composantes du réseau de distribution entre le nouveau poste Le Corbusier et son réseau actuel et à raccorder les charges des clients au nouveau poste Le Corbusier. Le coût du projet du Distributeur s'élève à 33,2 M\$.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la *Loi*), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le *Règlement*).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie aux Demandeurs, **au plus tard le 15 novembre 2018 à 12 h**. Ces derniers pourront répondre à ces commentaires **au plus tard le 22 novembre 2018 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande des Demandeurs, les documents afférents, la Loi, le Règlement ainsi que le Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

